



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-SE-01**

# Formation d'un chauffeur de transport public routier à la conduite économique

### 1. Secteur d'application

Transport public routier de voyageurs (autobus et autocars de ligne).

### 2. Dénomination

Formation d'un chauffeur à la conduite économique lors d'une campagne menée sur un ou plusieurs réseaux de transports publics urbains ou interurbains.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La formation initiale, réalisée par une entreprise ou un organisme agréé, doit comporter :

- une partie théorique portant sur le fonctionnement du moteur et les principes de la conduite économique (anticipation, juste sollicitation de la mécanique) ;
- une partie pratique sur véhicule.

Les sessions de rappel doivent comporter la partie pratique, mais leur partie théorique pourra être allégée.

### 4. Durée de vie conventionnelle

1 an.

### 5. Montant des certificats en kWh cumac

Type de véhicule	Montant annuel en kWh cumac
Urbain (autobus)	3 000
Interurbain (autocar)	4 200